

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
CANTON N°18



Commune de LA MEAUFFE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre, à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LANGLOIS, Maire.

Présents : M. Pascal LANGLOIS, M. Patrick LEMENUUEL, M. Gilles TESTARD, M. Philippe LANDAIS, M. Samuel HARDY, M. Louis VASTEL, Mme Odile AZE, M. Fabrice GOHIER, Mme Catherine LE BARS, M. Erick HAMOND, Mme Lynda LEGAST, Mme Milcah BAUDEVEIX.

Excusées : Mme Magali BERTIN, Mme Célia DESAINT-DENIS

Non excusé :

Procurations : Mme Magali BERTIN à M. Pascal LANGLOIS
Mme Célia DESAINT-DENIS à Mme Odile AZE

Secrétaire de séance : Mme Odile AZE

Conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Convocation : 08 décembre 2023

Affichage : 20 décembre 2023

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15
NOVEMBRE 2023**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 15 novembre 2023.

2023-071 : PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT :

- **Décret N°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale.**

Le ministre de la transformation et de la fonction publique a annoncé le 12 juin 2023, la mise en œuvre d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour soutenir le pouvoir d'achat des agents des trois fonctions publiques dont la rémunération mensuelle brute n'excède pas 3 250 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, est amené à voter :

- 8 voix pour
- 6 voix contre

décide de verser aux agents une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour un montant total de : 750 €.

Celle-ci se décomposera de la façon suivante :

- Agent, Nadine DESDOITS : 200 €
- Agent, Philippe HUET : 100 €
- Agent, Jean-François PARIS : 200 €
- Agent, Catherine THOREZ : 150 €
- Agent, Bruno JOUIN : 100 €

Cette délibération sera transmise au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de La Manche pour avis du CST.

2023-072 : DECISIONS MODIFICATIVES :

Afin d'ouvrir les crédits nécessaires, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à effectuer les transferts suivants :

DEPENSES FONCTIONNEMENT

615221	245 939.10 €
7391111	322.00 €
681	1 015.00 €
023	-247 276.10 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

TOTAL RECETTES DE FOCNTIONNEMENT	0.00 €
---	---------------

0.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

231	600 000.00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	600 000.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

1068	11 776.10 €
1321	100 000.00 €
13251	53 350.00 €
1323	100 000.00 €
1328	150 000.00 €
1641	490 000.00 €
021	-247 276.10 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	657 850.00 €

57 850.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces propositions.

INFORMATIONS DIVERSES :

Commission adressage

Le Maire informe le conseil municipal de la première réunion concernant l'adressage. Celle-ci s'est tenue le mardi 12 décembre dernier en présence des agents de la poste pour une première ébauche.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance close à 21 h 30.

Le Maire
Pascal LANGLOIS

Le secrétaire de séance
Odile AZE